

- CONSEIL MUNICIPAL n° 22/04 -

Procès-Verbal de séance

Séance du 20 juin 2022

19 h 30

L'an deux mil vingt-deux et le vingt juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints.

Charlotte ANDRÉ, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pierre MAZURIER, Laurence MOULIS, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Aurélien THISSIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Thierry STÉFANON représenté par Pierre MAZURIER

Mireille VAUR représentée par Dominique FERRIÈRE

Absents excusés : Fanny BOULZE, Véronique GUITTARD, Sabine MEKHFI, Pascal PECHARMAN, Mélanie RAMOS.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 15/06/2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Finances

1. Transformation d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique

P.P.R.n.

2. Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles mouvement de terrain des berges du Tarn et de ses affluents (PPRn)

Questions diverses

1 – TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ENGAZONNÉ EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances

Une consultation a été lancée le 14 avril 2022 en vue de la transformation du terrain d'honneur du stade Désiré Gach en terrain synthétique.

Le marché d'appel d'offres comprenait une solution de base et une Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) concernant l'optimisation de l'éclairage actuel du stade.

Le groupe de travail s'est réuni les 30 mai et 13 juin. Au vu du rapport d'analyse des offres et du résultats des négociations, seule la solution de base a été retenue. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché au groupement SPIE BATIGNOLLES/MALET/POLYTAN/GREENWAY dont l'offre est considérée mieux-disante pour un montant forfaitaire de 756 989.60 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés de travaux « transformation d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique »
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget par délibération n° 2022/2/5, portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement relatifs à l'opération « Développement des équipements sportifs ».

2 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES MOUVEMENT DE TERRAIN DES BERGES DU TARN ET DE SES AFFLUENTS (PPRn)

Présenté par Monsieur Joël LOUP, adjoint en charge de l'urbanisme

Une partie du territoire communal est actuellement couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels mouvements de terrain des berges du Tarn, approuvé le 14 novembre 2000. L'objet du PPRn est d'identifier les risques prévisibles qui constituent une menace pour la population et les biens, de délimiter les zones exposées directement ou indirectement à ces risques, d'y règlementer l'utilisation des sols et de déterminer les mesures de construction applicables. Celui-ci est opposable aux tiers.

Par arrêté du 13 septembre 2017, la préfecture du Tarn a prescrit la révision de ce plan afin de mieux prendre en compte l'évolution des principes, des règles et des outils conduisant à l'évaluation du risque. En raison du contexte sanitaire dû à l'épidémie de Covid, la durée de la révision a été prorogée par arrêté du 25 juin 2020.

Le 30 juillet 2021, le dossier technique du projet, réalisé par la Direction Départementale des Territoires du Tarn, a été transmis pour avis aux conseils municipaux des communes et des organes délibérant des EPCI compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le 31 août 2021, la communauté d'agglomération a présenté aux élus le résultat de l'étude du projet.

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021, un avis favorable a été donné sous réserve de prise en compte des remarques.

Cependant, le contexte sanitaire s'étant prolongé, les réunions publiques liées au processus de concertation tout au long de la procédure d'élaboration de la révision du PPRn

n'ont pu être tenues et l'approbation du plan n'a pu intervenir dans les délais réglementaires.

En conséquence, un nouvel arrêté de révision du PPR mouvement de terrain des berges du Tarn a été repris le 28 mars 2022, abrogeant les deux arrêtés précédents.

Le 3 juin, une réunion publique d'information et de concertation a été organisée, en présence des représentants de l'Etat. Une enquête publique est fixée du 20 juin au 20 juillet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article R562-7 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2022, relatif à la révision du plan de prévention des risques mouvement de terrain-effondrement des berges sur la rivière Tarn et ses affluents,

Vu le dossier technique du projet relatif à la révision du PPR mouvement de terrain des berges du Tarn et de ses affluents, reçu en mairie le 30 juillet 2021,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Donne un avis favorable au projet sous réserve de la reprise de l'ensemble des observations formulées par les services de la communauté d'agglomération de l'albigeois le 28 septembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

La kermesse de l'école est fixée au vendredi 24 juin à 17h30.

La séance est levée à 20h15